



CONSEIL COMMUNAL 2021-2024

Président Lathion Patrick
Vice-président Théoduloz David
Conseillers Ferchaud Alexandre
Fournier Laurence
Fournier Dominique

Secrétaire Fragnière Michel

Lieu et date Salle de gymnastique / mardi 13.12.2022 à 18h40.
Rédacteur du PV Fragnière Michel

1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 18h40 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (11 personnes), ainsi qu'au Conseil communal et les remercie d'avoir pris un peu de leur précieux temps pour participer à cette Assemblée.

L'Assemblée primaire de la Municipalité a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 15 novembre 2022, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 7 décembre 2022 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No 26.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 14 juin 2022 - Approbation ;
3. Budget 2023 de la Municipalité - Approbation ;
4. Planification financière 2024-2025 - Présentation ;
5. Taux fiscaux 2023 - Informations et décisions ;
6. Intégration de Veysonnaz au sein de l'Association Agglo Valais Central - Informations et décision ;
7. Projet de fusion - informations ;
8. Divers.

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée primaire ouverte et légalement convoquée.

Le président propose de désigner Mme Katy Osterholt, en qualité de scrutatrice. Cette proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 juin 2022 - Approbation

Le président rappelle que le protocole de la dernière séance du 14 juin 2022 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et qu'il a été inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 26 de sorte que sa lecture n'est pas nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal, soumis au vote à main levée, est approuvé, à l'unanimité, tel que rédigé et publié.



3. Budget de la Municipalité 2023 – Lecture et approbation

Le budget 2023 de la Municipalité a été imprimé et distribué à tous les ménages de la Commune dans une version résumée. Durant la période de convocation de la présente séance, la version détaillée de ce budget était consultable auprès du secrétariat communal et également téléchargeable sur le site internet de la commune.

Le président passe ensuite la parole à M. David Théoduloz, président de la commission Finances et Impôts, qui fait une présentation complète et détaillée des budgets de fonctionnement et d'investissements 2023, arrêtés par le Conseil communal en séance du 25 octobre 2022.

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 4'600'394.-** et un total de charges financières de **Fr. 4'205'673.-** le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de **Fr. 394'721.-** en augmentation de 41.1 % par rapport au budget 2022. Avec un taux de diminution de 1.46 %, les charges financières sont maîtrisées. Les revenus financiers en augmentation de 1.15 %, permettent d'assurer une marge d'autofinancement égale à celle de l'exercice comptable 2021 qui correspond à une moyenne annuelle. Il y a lieu de relever que les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement selon les nouvelles normes MCH2.

Après comptabilisation des amortissements pour **Fr. 479'950.-** en forte augmentation due aux travaux d'aménagements de la rue centrale de Pra, des attributions pour **Fr. 27'300.--** et des prélèvements pour + **Fr. 125'838.-** sur les fonds spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de **Fr. 13'309.-** en diminution de 59.80 % par rapport au budget 2022.

Avec un total de dépenses de **Fr. 2'070'000.-** et un total de recettes de **Fr. 120'000.-**, le compte d'investissements présente un résultat net de **Fr. 1'950'000.-**.

Les principaux investissements prévus sont les suivants :

▪ Aménagement de la cour du centre scolaire	60'000.00
▪ Rénovation des vestiaires du terrain de football du Chaillen	35'000.00
▪ Projet d'étude d'une salle polyvalente	20'000.00
▪ Réaménagement de la rue centrale de Pra – 2 ^{ème} étape	1'600'000.00
▪ Remplacement conduites eau potable – route de Pra	95'000.00
▪ Remplacement collecteurs eaux usées – route de Pra	195'000.00
▪ Participation investissements STEP de Bieudron	20'000.00
▪ Révision du plan de zones	40'000.00

La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de **Fr. 1'555'279.-** qui devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds.

La fortune qui se montait à **Fr. 3'259'587.25** au 31.12.2021 passerait à **Fr. 3'306'008.25** au 31.12.2023 selon les prévisions budgétaires.

La dette brute ou les engagements de **Fr. 2'406'741.-** au 31.12.2021 passerait à **Fr. 5'327'256.-** au 31.12.2023 en fonction des insuffisances de financement mentionnées ci-dessus.



Le budget 2023 présente les résultats selon le tableau suivant :

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	4'105'636.42	4'268'356.00	4'205'673.00
Revenus financiers	+ CHF	4'501'447.76	4'548'120.00	4'600'394.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	395'811.34	279'764.00	394'721.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	395'811.34	279'764.00	394'721.00
Amortissements planifiés	- CHF	365'323.10	364'124.00	479'950.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	73'187.73	-	27'300.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	98'654.10	117'472.00	125'838.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	55'954.61	33'112.00	13'309.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	686'487.40	1'725'000.00	2'070'000.00
Recettes	- CHF	292'563.20	80'000.00	120'000.00
Investissements nets	= CHF	393'924.20	1'645'000.00	1'950'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	395'811.34	279'764.00	394'721.00
Investissements nets	- CHF	393'924.20	1'645'000.00	1'950'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	1'365'236.00	1'555'279.00
Excédent de financement	= CHF	1'887.14	-	-

Le président Lathion remercie M. David Théoduloz pour cette présentation très explicite et ouvre ensuite la discussion. La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget 2023 de la Municipalité est accepté à l'unanimité des membres présents. Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour respecter ces engagements financiers.



4. Plan des investissements et plan financier – Présentation

Le président informe l'Assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité. Les principaux investissements se focaliseront essentiellement sur la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra, réalisations qui grèveront de manière significative les finances communales par la suite.

Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats prévus qui se récapitulent comme suit :

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	4'105'636	4'268'356	4'205'673	4'240'000	4'260'000	4'290'000
Total des revenus financiers	4'501'448	4'548'120	4'600'394	4'605'000	4'610'000	4'640'000
Marge d'autofinancement	395'811	279'764	394'721	365'000	350'000	350'000
Amortissements planifiés	365'323	364'124	479'950	560'000	490'000	470'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	73'188	-	27'300	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	73'188	-	27'300	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	98'654	117'472	125'838	125'000	125'000	100'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	98'654	117'472	125'838	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	55'955	33'112	13'309	-70'000	-15'000	-20'000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	686'487	1'725'000	2'070'000	2'075'000	775'000	700'000
Total des recettes	292'563	80'000	120'000	1'080'000	20'000	20'000
Investissements nets	393'924	1'645'000	1'950'000	995'000	755'000	680'000

Financement des investissements

Report des investissements nets	393'924	1'645'000	1'950'000	995'000	755'000	680'000
Marge d'autofinancement	395'811	279'764	394'721	365'000	350'000	350'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	1'887	-1'365'236	-1'555'279	-630'000	-405'000	-330'000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	55'955	33'112	13'309	-70'000	-15'000	-20'000
Excédent /Découvert du bilan	3'259'587	3'292'699	3'306'008	3'236'008	3'221'008	3'201'008

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-1'887	1'365'236	1'555'279	505'000	280'000	230'000
Capitaux de tiers	2'406'741	3'771'977	5'327'256	5'832'256	6'112'256	6'342'256



Le président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif, il ne requiert ainsi pas l'approbation de l'Assemblée. Il informe que le Conseil communal est conscient que cette planification devra être retravaillée et affinée en tenant compte des résultats financiers annuels.

5. Taux 2023 – Informations et décision

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110 % pour l'année fiscale 2023.

Le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence de décision du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2022, à savoir :

- | | |
|--|------------------|
| • le coefficient d'impôt applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF | 1.2 |
| • le montant de l'impôt personnel, art. 177 LF | Fr. 12.- |
| • le montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF | Fr. 150.- |

6. Informations communales

Le président Lathion fait une rétrospective détaillée des démarches réalisées et de l'avancée des travaux par le comité de pilotage depuis la dernière Assemblée primaire de juin 2022.

Les 22 et 29 août 2022, deux soirées participatives ont été organisées au bâtiment communal de Veysonnaz. Les discussions ont été menées en petits groupes, sous la conduite de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne. (FDDM). Les participants ont réfléchi à l'avenir de leur commune dans le cadre d'un périmètre élargi. Quatre thématiques ont été traitées par les différents groupes de travail :

- **Développement communal**
 - Quels types d'activités devraient être maintenues et développées dans les villages ?
 - Quelle part et quel rôle pourraient avoir le tourisme et l'agriculture dans le nouveau périmètre communal ?
- **Identités**
 - Comment créer et développer une nouvelle identité communale tout en préservant l'identité des villages qui la composent ?
- **Prestations communales**
 - Comment l'administration peut-elle rester proche de ses administrés ?
 - Quelles sont les prestations indispensables qui devraient être fournies aux citoyens ?
 - Quelles seraient les mesures à prendre pour garantir la proximité et la qualité des services ?
 - Quelle école voulez-vous offrir aux futures générations ?
 - En quoi, la fusion pourrait améliorer la qualité de vie des aînés ?
- **Aménagement du territoire**
 - Comment assurer un développement territorial harmonieux, qui tienne compte de la diversité du territoire (plaine – montagne / ville – villages) ?

Les résultats de ces ateliers et les réflexions citoyennes seront intégrées autant que possible dans le rapport de fusion qui sera présenté à la population durant le 1^{er} trimestre 2023. Selon l'évolution des travaux, le projet de fusion sera soumis en votation populaire en juin prochain.

Pour terminer, le président remercie l'assistance pour son implication dans ce processus et invite l'ensemble des citoyens à continuer à s'engager au travers des séances publiques à venir. Même si les avis divergent sur la vision de ce projet, il y a lieu de relativiser et de respecter les avis des uns et des autres car la fusion est l'affaire de toutes et tous.



Chacun se forgera son avis en fonction de sa sensibilité, de son vécu, de ses convictions ou de sa vision du projet. Ce qui est primordial, c'est qu'une fusion devient indispensable à court terme pour assurer l'avenir de la commune.

M. le président Lathion donne également quelques informations complémentaires sur la situation des travaux d'aménagement de la rue de Pra ainsi que sur le planning des travaux sur l'année 2023.

Au terme de cette présentation, la parole est donnée à l'assistance qui n'émet pas de commentaires ou de questions particulières.

7. Divers

La parole n'étant pas demandée par l'assistance, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et lève officiellement cette Assemblée primaire à 19 :25 h.

Il souhaite à toutes et tous d'agréables fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2023, année décisive pour l'avenir de notre commune.

COMMUNE DE VEYSONNAZ

Patrick Lathion
Président

Michel Fragnière
Secrétaire